

Axes d'action	Maitre d'ouvrage	Intitulé fiches actions	Priorisation	Périodes d'engagement	Montant projet (HT)	Assiette	Taux, jusqu'à	Aide
1-1 Restaurer et entretenir les cours d'eau	VRSRA	1-1-1 Restaurer et entretenir les cours d'eau en rive gauche de l'Isère (Bessey, Charlieu et Lotte) et entretien tous les 3 ou 5 ans sur la Joyeuse	1 PDM	2017 et 2018	60 500 €	60 500 €	30%	18 150 €
	VRSRA	1-1-2 Lutter contre la renouée du Japon en rive gauche de l'Isère (Charlieu, Lotte, Beaure, Bessey et hors cours d'eau)	2	2017 et 2018	165 000 €	165 000 €	50%	82 500 €
	SIABVV- puis VRSRA à partir du 1er janvier 2017	1-1-3 Réaliser une étude de faisabilité pour restaurer les cours d'eau sur certains secteurs endigués de la Véore (Secteur 1 : Véore du Pont de Chaillard au pont de Quart, secteur 2 : confluence Pétochin, aval de Beauvallon)	1	2017	90 000 €	90 000 €	20% secteur 1 et 30% secteur 2	23 400 €
	VRSRA	1-1-4 Réalisation d'une étude d'assistance à maitre d'ouvrage pour la restauration géomorphologique et écologique et la protection des zones à enjeux de la Barberolle	1 PDM	2017	50 000 €	50 000 €	30%	15 000 €
	VRSRA	1-1-5 Mettre en œuvre le programme d'élimination de la renouée du Japon sur le lit des cours d'eau du bassin versant de la Barberolle	2	2017 et 2018	20 000 €	20 000 €	50%	10 000 €
	VRSRA	1-1-6 Etude éco-interprète liée à la mise en œuvre d'un programme de gestion, de préservation et de valorisation du lac des Couleures, à Valence	2	2018	10 000 €	10 000 €	30%	3 000 €
	SIABC- puis VRSRA à partir du 1er janvier 2017	1-1-7 Entretien des cours d'eau en rive droite de l'Isère (Chalon, Savasse et affluents, Martinette et Béal Rochas) avec fréquences de passage 3 et 5 ans (entretien en régie)	2	2017 et 2018	92 000 €	92 000 €	30%	27 600 €
	SIABVV- puis VRSRA à partir du 1er janvier 2017	1-1-8 Mettre en œuvre le plan pluriannuel d'entretien de la végétation des berges et du lit sur la Véore et ses affluents	2	2017 et 2018	204 000 €	204 000 €	30% pour l'entretien, 50% pour la lutte contre les invasives	66 000 €
	VRSRA	1-1-9 Restaurer et entretenir la végétation des berges de l'Herbasse et ses affluents	2	2017 et 2018	213 500 €	213 500 €	30%	64 050 €
1-2 Améliorer la continuité écologique	VRSRA	1-2-1 Gérer les dépôts sédimentaires au droit de certains ouvrages sur le bassin de la Joyeuse	2	2017 et 2018	7 000 €	1 750 €	50%	875 €
	SIABH	1-2-2 Aménager 4 ouvrages qui contraignent la continuité écologique (espèces ou sédiments) sur le bassin versant de l'Herbasse	1 PDM	2017 et 2018	115 000 €	115 000 €	50%	57 500 €
	SIABC- puis VRSRA à partir du 1er janvier 2017	1-2-3 Gérer les dépôts sédimentaires au droit de certains ouvrages sur le bassin Chalon Savasse	2	2017 et 2018	18 000 €	13 500 €	50%	6 750 €
	SIABH	1-2-4 Pérenniser les travaux de gestion du transport solide sur le bassin versant de l'Herbasse	1 PDM	2017 et 2018	24 000 €	24 000 €	50%	12 000 €
	SIABH	1-2-5 Poursuivre les acquisitions foncières dans l'espace de liberté des cours d'eau du bassin versant de l'Herbasse	2	2017 et 2018	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
2-1 Restaurer la qualité des masses d'eaux souterraines exploitées pour l'AEP	VRSRA	2-1-1 Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnelles pour la restauration des eaux souterraines des captages Tromparents, Couleurs et Combeaux	1 PDM	2017 et 2018	300 000 €	300 000 €	80%	240 000 €
	VRSRA	2-1-2 Elaborer et mettre en œuvre un programme d'actions opérationnelles pour la restauration des eaux souterraines des captages de Romans (Tricot, Etournelles, Jabelins)	1 PDM	2017 et 2018	260 000 €	230 000 €	80%	184 000 €
	VRSRA	2-1-3 Mettre en œuvre un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses en dehors des bassins d'alimentation des captages prioritaires	1 PDM	2017 et 2018	PM		50% ou 80% en fonction des actions	

Axes d'action	Maitre d'ouvrage	Intitulé fiches actions	Priorisation	Périodes d'engagement	Montant projet (HT)	Assiette	Taux, jusqu'à	Aide
	VRSRA	2-1-4 Développer les techniques et les filières de l'agriculture biologique	1	2017 et 2018	197 000 €	197 000 €	80% sur les captages et 50% sur les autres opérations	127 000 €
2-2 Améliorer la gestion quantitative des ressources en eaux superficielles et souterraines	VRSRA	2-2-1 Recenser les prélèvements individuels en rivière	2	2018	PM	- €	50%	- €
	VRSRA	2-2-2 Réutiliser les eaux usées traitées des stations d'épuration	1	2017	225 000 €	225 000 €	80%	180 000 €
2-3 Lutter contre les pollutions domestiques	VRSRA	2-3-1 Améliorer le fonctionnement par temps de pluie	1 et 2, cf. annexe 5 bis assainissement	2017 et 2018	3 837 666 €	2 662 666 €	Taux moyen : 42%. Cf. détails dans tableau assainissement	1 111 333 €
	VRSRA	2-3-2 Réalisation d'une étude de filière des boues de petites stations d'épuration	2	2017	35 000 €	35 000 €	50%	17 500 €
	VRSRA	2-3-3 Réalisation et mise à jour des zonages d'assainissement et d'eaux pluviales	2	2017 et 2018	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
	VRSRA	2-3-4 Supprimer les rejets directs d'eaux usées aux cours d'eau	1 et 2, cf. annexe 5 bis assainissement	2017	2 218 700 €	1 259 700 €	30%	377 910 €
	VRSRA	2-3-5 Améliorer le fonctionnement des STEU rurales	2	2017	30 000 €	30 000 €	30%	9 000 €
2-4 Réduire les pollutions diffuses toxiques	VRSRA	2-4-1 Accompagner la réduction des émissions de substances dangereuses dispersées (dispositif opération collective)	PDM	2017 et 2018	Pour mémoire 1 962 000 €	Pour mémoire 1 962 000 €	Taux moyen : 55%. Cf. détails dans contrat opération collective	Pour mémoire 1 079 100 €
2-5 Optimiser la gestion des eaux pluviales	VRSRA	2-5-1 Développer une gestion intégrée des eaux pluviales strictes	2 cf. annexe 5 bis assainissement	2017	740 000 €	616 667 €	Taux moyen : 46%. Cf. détails dans tableau assainissement	283 333 €
3-1 Animer les dispositifs et opérations mises en œuvre	VRSRA	3-1-1 Pérenniser l'équipe projet interne chargée d'animer les opérations "captages prioritaires" et "lutte contre les pollutions diffuses"	1	2017 et 2018	200 000 €	200 000 €	80%	160 000 €
	VRSRA	3-1-2 Améliorer le suivi et l'exercice de la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire	2	2017	85 000 €	85 000 €	50%	42 500 €
	SIABCS	3-1-3 Pérenniser l'équipe projet chargée d'animer les opérations en faveur des milieux aquatiques et ressources en eaux (Unité Isère)	1	2017 et 2018	250 000 €	250 000 €	50%	125 000 €
	VRSRA	3-1-4 Pérenniser l'équipe projet chargée d'animer les opérations en faveur des milieux aquatiques et ressources en eaux (Unité Rhône)	1	2017 et 2018	360 000 €	360 000 €	50%	180 000 €
	SIABVV- puis VRSRA à partir du 1er janvier 2017	3-1-5 Créer un poste d'animateur chargé de l'observatoire de l'eau et du suivi des réseaux de mesures	2	2017 et 2018	44 000 €	22 000 €	50%	11 000 €
	VRSRA	3-1-6 Réaliser une étude de préparation du transfert de la compétence « Eau potable »	2	2018	40 000 €	40 000 €	80%	32 000 €
	VRSRA	3-1-7 Mettre en place un accompagnement extérieur pour améliorer la mise en place progressive d'une gouvernance locale efficace dans le domaine du grand cycle de l'eau (compétences GEMAPI et ressources en eau)	2	2018	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €

Axes d'action	Maitre d'ouvrage	Intitulé fiches actions	Priorisation	Périodes d'engagement	Montant projet (HT)	Assiette	Taux, jusqu'à	Aide
	VRSRA	3-1-8 Réaliser une étude de stratégie foncière au service des politiques "GEMAPI" et "protection des ressources en eau"	1	2017	100 000 €	100 000 €	80%	80 000 €
3-2 Sensibiliser et éduquer pour une gestion durable des ressources en eau	VRSRA	3-2-1 Réaliser des animations pédagogiques auprès du public scolaire pour une gestion durable des ressources en eau	2	2017 et 2018	90 000 €	90 000 €	50%	45 000 €
	VRSRA	3-2-2 Communiquer et sensibiliser les usagers du service assainissement	2	2017	35 000 €	35 000 €	50%	17 500 €
	VRSRA	3-2-3 Mettre en place des actions de sensibilisation aux économies d'eau	2	2017	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €
3-3 Suivre, évaluer et améliorer les actions	VRSRA	3-3-1 Développer et pérenniser un observatoire de l'eau (qualitatif et quantitatif)	1	2018	179 000 €	56 000 €	80%	44 800 €
						123 000 €	50%	61 500 €
	VRSRA	3-3-2 Mettre en place un dispositif d'évaluation participative appliqué aux opérations du contrat d'agglomération et en lien avec la politique de développement agricole	1	2017 et 2018	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €
	VRSRA	3-3-3 Développer une action en faveur de la coopération décentralisée	2	2017 et 2018	400 000 €	400 000 €	50%	200 000 €
					10 905 366 €			4 021 201 €